

LA LETTRE D'EUGENE

SNADEOS

NOS CONVICTIONS EN MOUVEMENT

SNADEOS-CFTC,
Fédération Protection sociale et emploi
11 rue Eugene Varlin 75010 Paris tel: 01.40.40.26.26

L'éditorial du Président

Jean-Pierre CABOT

Revendications légitimes !!

Le mois de décembre ne sera pas celui du rendez-vous réussi pour la négociation salariale dans notre Institution.

Etre une entreprise de service qui mobilise 160 000 collaborateurs pour gérer avec succès les prestations dans les domaines aussi variés que ceux de nos branches famille, maladie et vieillesse ainsi que du recouvrement et des Ugecam, ne suffit pas pour être pris en considération par les pouvoirs publics qui devraient reconnaître la richesse et la diversité des compétences mises en œuvre.

Que vous soyez médecin ou technicien de la législation, cadre dirigeant ou travailleur social, informaticien ou contrôleur des employeurs, et tant d'autres métiers mobilisés pour une gestion sereine et dynamique de nos services publics, circulez, il n'y a rien à voir.

C'est court, mais c'est ainsi, la crise à bon dos. Dans le monde d'aujourd'hui, faites du "buzz", vous serez entendus ! Faites votre boulot correctement, perfectionnez-vous, soyez à la pointe des techniques de gestion ou de management, mobilisez-vous pour répondre à tous les défis posés par vos missions et,.....attendez !

Les rémunérations indécentes que s'attribuent par des complicités croisées certains dirigeants nous interpellent. Pour continuer hors de l'institution, tout ce qui est économie-casino, tout comme les match gagnés en trichant ne nous motivent pas.

Comment bâtir une société fraternelle, des relations professionnelles dignes, un avenir solidaire et durable quand le service public est méprisé alors même que sont mis en scène tous les excès du clinquant, de la cupidité, de l'éphémère ?

En maintenant nos revendications légitimes, en s'appuyant sur les valeurs de notre Cftc.

Elles sont durables, nous pouvons être fiers de les porter !

Numéro 3

L'éditorial du président Jean-Pierre CABOT

Les vœux

Le billet d'humeur de Lionel VERGNES

Nos rencontres

Correspondants régionaux SNADEOS

Responsabilité sociale employeur

Les Ingénieurs conseils

Résultats élections

Le Président et le Conseil

Syndical vous souhaite un

Joyeux Noël

Nous vous donnons rendez-vous
au mois de janvier pour le premier
numéro 2010 de la lettre
d'Eugène.



JP Cabot et C Paul (sortie de réunion au ministère)

Le billet d'humeur

HONORAIRES BLOQUES

Le regroupement de plusieurs CPAM au 1^{er} janvier prochain -une grande fusion presque à froid, pour s'en référer à la physique de l'atome- soulève un grave problème juridico-protocolaire : que valent désormais les honorariats des Caisses disparues ? Et les caisses qui savaient devoir fusionner pouvaient-elles encore attribuer des honorariats à leur Directeur, Président et Conseillers ? La question est plus cornélienne pour celles qui ont accepté les fusions à de larges majorités : les opposants vont-ils saisir la tutelle pour obtenir annulation des votes sur l'attribution de ces titres ? Les bénéficiaires devront-ils exciper de la jurisprudence ? J'en frémis...Les Urssaf ne semblent pas s'être posées toutes ces vastes questions,

bienheureuses dans leur ingénuité...Enfin, les honoraires pourraient-ils à la rigueur recourir à diverses formules complémentaires, marquant tant l'instant historique que leurs humeurs, en faisant suivre, sur leur cartes de visite, des formules de la veine : sic transit gloria mundi, vae victis, horresco referens, non possumus, perinde ac cadaver, ejusdem farinae (pour ceux qui s'estimeraient floués), ite missa est, etc.. Ou des versions plus claires et moins cultureuses, en français, ou en basque ! Car n'oublions pas Pau et Bayonne ; avec donc pour les partisans du statu quo : ...honaire maintenu. Et pour les partisans (y en a-t-il ?) de la fusion :...honaire demeuré (malgré lui !). Lionel Vergnes

Nos rencontres

Réunion au Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville

Une délégation CFTC a été reçue le 3 novembre 2009, par M. Guillaume AUTIER, Conseiller Technique de M. Xavier DARCOS.

La délégation était constituée pour le SNADEOS-CFTC de JP. Cabot, C. Paul, F. Romestaing et pour la Fédération PSE de JM. Collet.

Après une présentation du SNADEOS, différents sujets ont été abordés :

1. un long échange a concerné la représentativité et les effets de la loi. D'une part, le paysage syndical « risque » d'être arasé, en réduisant au final la représentativité des salariés à deux syndicats seulement. D'autre part, sa mesure est profondément injuste puisque près de 50 % des salariés ne peuvent faire connaître leur préférence syndicale en l'absence d'élections CE ou DP dans leur entreprise. Enfin, pour le SNADEOS il est difficile de présenter dans les organismes des candidats Agents de Direction, ceux-ci étant soumis à un devoir de réserve de par leur fonction, certains protocoles électoraux ne leur permettant pas, de plus, d'être candidats.
2. L'attention du Conseiller a été attirée sur la situation concernant les signataires des accords UCANSS. La mise à

l'écart de l'UFICT par la CGT, déstabilise la représentation spécifique cadres et agents de Direction, indispensable cependant à l'existence d'une véritable démocratie sociale dans notre Institution, et remet en cause l'équilibre institué dans la représentation de chaque centrale syndicale, par la parité des représentations employés et cadres.

3. Enfin, un point a été effectué concernant les ARS, dont les évolutions récentes nous confortent dans la nécessité de l'existence d'organisations syndicales constructives comme le SNADEOS et force de proposition, comme l'a démontré la possible création d'une commission de suivi individuel de l'accord, sur proposition de la délégation CFTC.

Les participants ont conclu cette réunion par un accord concernant la tenue de réunions régulières destinées à pérenniser ce type d'échanges.

Correspondants régionaux SNADEOS

Lors de sa dernière séance du 28 octobre le Conseil du SNADEOS a procédé à la désignation des premiers correspondants régionaux.

- L. Vergnes : Languedoc
- C. Paul : Sud Est
- C. Fagnoni : Est
- F-D Martin-Vendenboomgaerde,
- F. Lemire : Ile de France
- P. Remy : Auvergne
- F. Romestaing : Rhône Alpes
- Pour les médecins conseil :
- S. Dufour : Rhône Alpes
- B. Boyadjian : Bourgogne/Franche-Comté
- Chargés d'une mission de soutien aux adhérents de leur région respective, ils auront une mission de gestion des problématiques locales auprès des instances de notre syndicat, renforçant ainsi notre enracinement sur le terrain. Ils seront également chargés de développer notre syndicat et d'enrichir les échanges avec les autres structures de la Fédération et de la Confédération, telles les Unions Régionales ou les Unions Départementales.

Résultats élections

Elections : Quand nous sommes présents, les résultats peuvent être là...

Les résultats aux élections des CAF de la région parisienne dans lesquelles notre secrétaire s'est particulièrement investie sont encourageants. En effet, voici les scores obtenus:
CAF 93: Employés : 20,7 % au CE ; 17,1 % au DP
Cadres : 31,3 % au CE ; 29 % au DP

CAF 92: Employés : 28,4 % au CE ; 25,2 % au DP
Cadres : 27 % au CE ; 25,5 % au DP

En revanche même si, ponctuellement, les scores enregistrés par les candidats aux élections des représentants du personnel aux conseils de l'assurance maladie sont honorables (comme dans les CPAM de Toulouse et de Nîmes où les liste CFTC cadres recueillent respectivement 23 et 18 % des suffrages exprimés), force est de constater que le manque de candidats dans trop de caisses ne permet pas de mesurer l'impact de la CFTC.

Cependant, concernant le SNADEOS, la problématique de la représentativité est particulièrement complexe, pour ne pas dire biaisée, puisque, à titre d'exemple, notre candidat titulaire au collège cadres de la CNAMTS n'a pu se présenter du fait qu'il est Agent de Direction.

Nous tangentons la quadrature du cercle !!

Responsabilité sociale de l'employeur,

La loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 impose de passer des accords relatifs à l'emploi des salariés âgés, sous peine de sanction financière.

Les entreprises dont l'effectif comprend au moins 50 salariés sont soumises à une pénalité lorsqu'elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action. Cette pénalité est égale à 1% des rémunérations, affecté à la CNAVTS (art L 138-24).

La négociation est en cours à l'UCANSS...

[la suite ici](#)

L'espace Ingénieur Conseil

Convention collective : l'avenant 2004
(applicable au 1^{er} février 2005) s'est avéré être un
marché de dupes

L'avenant 2004 devait permettre d'ATTIRER, de MOTIVER et de FIDELISER tous les personnels. Le concept était de pouvoir élargir la rémunération des agents pour mieux la mettre en adéquation avec leurs compétences. Vers le haut, pas vers le bas !

La réalité est tout autre. Les directeurs de CRAM profitent des nouveaux seuils bas des grilles de rémunération des Ingénieurs Conseils (calculés sur une base de 5 ans d'ancienneté industrielle, soit des ingénieurs de 28 à 30 ans) pour les appliquer aussi aux ingénieurs confirmés de haut niveau de compétence et d'expérience industrielle.

Résultat : on n'attire plus les ingénieurs de haut niveau et on démotive les Ingénieurs Conseils à qui l'on donne des promotions au rabais (maximum 5%) bien inférieures aux seuils bas antérieurs (de 15% à 30% selon les cas).

Conclusion : ce qui était écrit dans le marbre auparavant a maintenant disparu et la conséquence en est une baisse effective des rémunérations. L'avenant 2004, sous couvert d'une augmentation utopique des fourchettes de rémunération, s'est avéré être en fait un marché de dupes.

[La note de synthèse ici](#)

[Le tableau comparatif des rémunérations consultable ici](#)

[L'histogramme des rémunérations consultable ici](#)

BULLETIN D'ADHESION

NOM : **PRENOM :**
(pour les femmes mariées préciser le nom de jeune fille)

DATE DE NAISSANCE : **LIEU :** .

ADRESSE :

PROFESSION :

ORGANISME EMPLOYEUR :

ADRESSE :
du siège de votre organisme :

de votre lieu de travail :

TEL. Privé : **Travail :** **Portable :** .

Email :

TELECOPIE Travail : **Domicile :**

FONCTION(S) SYNDICALE(S)
(merci de préciser le statut: titulaire , suppléant)

FORMATION(S) SYNDICALE (S) SUIVIE(S)

SOUHAITEZ-VOUS RECEVOIR DES PUBLICATIONS?

*Je déclare adhérer au SNADEOS. J'en accepte les Statuts et le Règlement Intérieur * et je m'engage à acquitter régulièrement les cotisations.*

A , le

Signature

** Ces documents sont remis à l'adhérent à l'appui du présent bulletin ou dès réception de l'adhésion.*

Document à expédier à l'adresse suivante :
FD MARTIN VEN DEN BOOMGAERDE- Le Clos Ferrare, 5-7, rue Ferrare – 77300
FONTAINEBLEAU
06 89 71 39 48 / 01 64 83 74 03

Contact pour toute demande de renseignements : Sylviane LE NOUAIL - 06
79 27 19 28